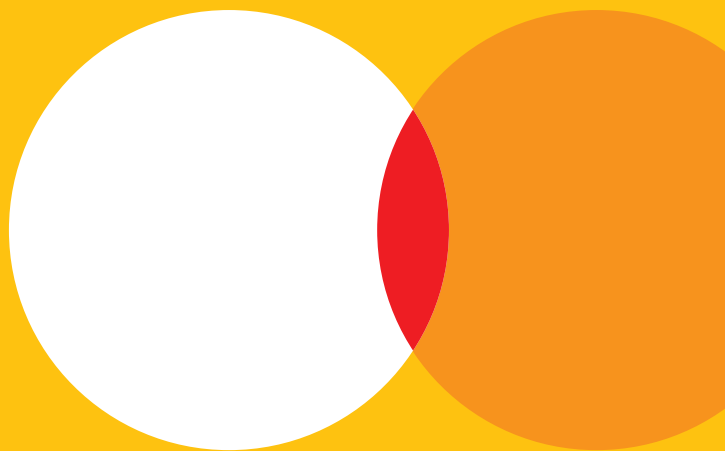


Charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité



gironde.fr



Préambule

En Gironde, l'éducation à la sexualité est réalisée par la mise en place d'actions collectives au bénéfice des jeunes, en partenariat avec le Conseil Départemental, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), l'Etat, les institutions et les associations.

L'éducation à la sexualité contribue à l'éducation du citoyen et s'inscrit dans la stratégie nationale de santé sexuelle.

Cette charte, élaborée en collégialité, est un guide et un cadre réglementaire de référence avec des repères déontologiques et techniques. Elle s'appuie sur les valeurs humaines et éthiques défendant l'égalité et la liberté. Elle garantit des interventions de qualité qui contribuent à l'acquisition des compétences psychosociales et à la construction du citoyen.

Ces interventions collectives sont destinées aux jeunes des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), des établissements spécialisés ou fréquentant des dispositifs d'accompagnement.

Elles s'inscrivent dans le déploiement de la politique obligatoire de planification et d'éducation familiale du Conseil Départemental, des décrets et circulaires du Ministère de l'Education Nationale et de la Stratégie nationale de Santé Sexuelle. (Annexe1)

Elles reposent sur la créativité et la prise en compte des besoins des jeunes. Elles ouvrent des espaces-temps de parole et d'écoute et invitent au dialogue.

Jean-Luc GLEYZE

Michel LAFORCADE

François COUX

Le Président du Département
de la Gironde

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur académique des
services de l'Éducation Nationale

Les principes

L'éducation à la sexualité repose sur les principes fondamentaux de la République : Liberté, Egalité, Laïcité.

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans un projet global d'Education et de Promotion de la Santé défini par la charte d'Ottawa.

Elle prend la forme d'un dialogue à partir de la réflexion des jeunes qui les amènera à trouver leurs propres ressources, selon leur temporalité.

L'éducation à la sexualité participe au développement de la personnalité et à l'éducation citoyenne dans une perspective de vie d'adulte.

L'éducation à la sexualité est d'approche multiple : biologique, psychoaffective, relationnelle, sociale...

L'éducation à la sexualité repose sur les valeurs humaines : liberté, respect de soi, respect des autres, respect de la vie privée et publique, respect des consciences, respect de l'égalité.

L'éducation à la sexualité

► 3 champs de connaissances et de compétences

Biologique

- Connaissances biologiques
- Anatomie, physiologie
- Transmission de la vie
- Puberté
- Prévention SIDA et IST
- Contraception
- IVG

Psycho affectif

- Estime de soi, confiance en soi
- Relation aux autres
- Émotions et sentiments
- Orientation sexuelle
- Identité sexuée
- Compétences psychosociales

Une approche globale, positive et bienveillante

Social

- Rôles sexués et stéréotypes
- Développement de l'esprit d'analyse face aux facteurs socio-environnementaux (milieu familial, culturel, sociétal) : égalité filles-garçons, discriminations, sexisme, homophobie, harcèlement
- Liberté et responsabilité face aux choix personnels, notion de consentement
- Éducation aux médias et à l'information : pornographie, publicité, internet et réseaux sociaux, cyberharcèlement
- Lois écrites : code civil et code pénal
- Valeurs et normes
- Prévention des violences sexuelles

Les objectifs

Accompagner le groupe de jeunes dans l'élaboration de ses réflexions en partant des connaissances et des acquis, des représentations, des préoccupations de chacune et de chacun.

Promouvoir l'égalité fille-garçon, le respect de soi et d'autrui.

Apporter des éléments objectifs pour lutter contre les préjugés et les discriminations, contre les stéréotypes de genre et les violences qu'ils engendrent.

Donner aux jeunes la possibilité de connaître et de comprendre les dimensions de la sexualité (biologique, psychoaffective, sociale, culturelle et éthique), en l'adaptant à soi-même pour son propre développement.

Permettre de se réaliser et de s'épanouir de façon autonome, harmonieuse et responsable dans le projet de vie à la fois personnel et social, en tant qu'être sexué et citoyen.

Aborder les risques et leur perception en donnant des informations, des lieux et des personnes ressources pour un choix de comportement de prévention et de protection de soi et des autres.

Rappeler la loi concernant les abus et les violences ainsi que le statut des mineures et des mineurs.

« La sexualité doit être fondée sur l'autonomie, la satisfaction, la sécurité. Elle prend en compte les relations inégalitaires entre les sexes et les sexualités qui impactent l'accès universel à la santé sexuelle » *

*Stratégie nationale de santé sexuelle 2017 - 2030

La mise en oeuvre et les modalités

Les interventions se déroulent avec l'accord du/de la responsable de l'établissement.

Ce dernier garantit la mise en œuvre de bonnes conditions de réalisation des interventions collectives. Cela implique l'information de l'équipe éducative, des jeunes et des parents et une logistique adaptée.

La demande d'intervention doit émaner du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et les interventions nécessitent une co-construction en amont.

Les intervenant-e-s ont suivi une formation « Education à la sexualité ».

Les interventions sont réalisées auprès de groupes restreints, par des binômes si possibles, aux connaissances et compétences complémentaires.

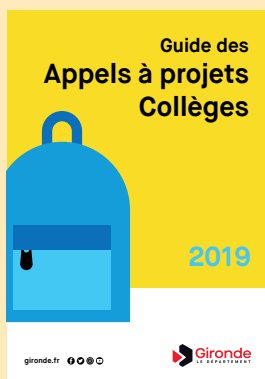
Les intervenant-e-s animent les séances en présence d'un membre de l'équipe éducative (idéalement et classiquement l'infirmière scolaire), ce qui permet d'assurer le suivi auprès des élèves et le relai au sein de l'établissement si nécessaire.

L'engagement contractuel

L'engagement contractuel concerne la réalisation de l'intervention.

Il se co-construit entre l'établissement, la structure sollicitée pour l'intervention et les intervenant-e-s, en précisant :

- ▶ Les publics concernés
- ▶ La durée de l'intervention
- ▶ Les dates et les lieux retenus
- ▶ La qualification des intervenant-e-s
- ▶ Les objectifs poursuivis et les contenus pédagogiques
- ▶ Les supports utilisés adaptés en fonction des besoins exprimés, de l'âge, de la maturité et de l'environnement
- ▶ L'information aux parents
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le bilan



APPELS À PROJETS COLLÈGES (APC) :

Le Département soutient les projets pédagogiques développés dans les collèges et notamment dans le cadre des 4 parcours éducatifs : Artistique et Culturel, Avenir, Citoyen et Santé.

Une procédure unique : les APC sont coordonnés autour d'un calendrier commun et de formulaires dématérialisés.

jeunesse.gironde.fr

Le fonctionnement d'un groupe en intervention collective

Les règles de fonctionnement du groupe sont énoncées avant chaque intervention :

- ▶ Écoute sans jugement
- ▶ Écoute sans injonction
- ▶ Respect de la parole
- ▶ Respect des silences
- ▶ Neutralité bienveillante
- ▶ Discrétion et confidentialité
- ▶ Tout ce qui est dit appartient au groupe et seulement au groupe
- ▶ Les questions personnelles et individuelles sont reprises de manière générale et globale au sein du groupe. Elles pourront être reprises en aparté à la fin de l'intervention*.



* Certaines situations relevant généralement de la protection de l'enfance obligent les professionnel-le-s à la levée du secret professionnel

Annexe 1 : Quelques références législatives et réglementaires

21 novembre 1986 : Charte d'Ottawa

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016

de modernisation de notre système de Santé

Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2017-2030

Code de Santé Publique

- Santé de la Famille de la mère et de l'enfant :
Article L.2111-1 et L. 2111-2
- Organismes de planification, d'Education et de « Conseil Familial » : Article L. 2311-2
- Contraceptifs : Articles L. 2311- 4, L.2311-5, R2311-13
- IVG : Articles L.2214-2

Code de l'Éducation – Article L. 312-16 et L.121-1

Annexe à la loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Socle commun de connaissance, de compétence et de culture Décret n°2015-372 du 31 mars 2013.

Circulaire n°2015-117 du 10 novembre 2015 relative à la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves.

Circulaire n°2016-008 du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves.

Circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 relatives aux orientations générales pour les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

Annexe 2 : Plaquette d'information à destination des parents

20 centres de planification et d'éducation familiale en Gironde.

À VOTRE ÉCOUTE :

- ▶ des sages-femmes
- ▶ des médecins
- ▶ des infirmières
- ▶ des conseillères conjugales et familiales

► Numéro vert : 0 800 08 11 11

Service et appel anonymes et gratuits


► vg.gov.fr

Sexualités - Contraception - IVG

► plus d'infos sur gironde.fr/contraception

Gironde
LE DÉPARTEMENT

La sensibilisation de mon enfant à la vie affective et sexuelle



Gironde
LE DÉPARTEMENT

« Toujours les mêmes remarques sans arrêt... On me dit que je suis efféminé... »

« Je l'ai pas encore fait... c'est la honte ! »

« J'aime un garçon mais mes parents ne l'aiment pas ! »

« Les mecs pensent qu'au sexe... »

« Je crois que je suis homo... »

« Est-ce que c'est parce que je suis une fille que je ne peux pas sortir ? Alors que mon frère, lui, il peut ! »

« Je ne suis pas encore dedans mais ça m'intéresse ! »

« Il veut le faire et moi j'ai pas envie... »

« Si, c'est vrai ! Je l'ai vu sur internet ! »

Que dit la loi du 4 juillet 2001 ?

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ».

Pour quoi faire ?

Les premiers éducateurs.trices à la vie affective et sexuelle sont les parents. Mais quand arrive l'adolescence, temps de passage entre l'enfance et le jeune adulte, les jeunes vont trouver d'autres informations auprès de leurs amis, des réseaux sociaux, des médias, d'internet, d'autres adultes. La rencontre avec d'autres professionnel.les spécialisés.es permet de questionner les idées reçues et d'avoir des points de vue diversifiés afin de faire leurs propres choix.

Quelle organisation ?

Les séances et leurs contenus sont organisés à la demande de l'établissement, après validation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, et préparés avec les intervenant.es.

Ces dernier.es: médecin.les, sages-femmes, infirmier- es, conseiller.les conjugaux.ales et familiales ont suivi une formation sur la vie affective et sexuelle.

Comment se passe une intervention ?

L'intervention a lieu sur le temps scolaire. Le ou la professionnel.le favorise les échanges et la réflexion entre les jeunes. La parole de chacun.e est respectée, sans jugement.

L'intervention vise également à donner des informations sur les droits liés à la sexualité.

Et moi, en tant que parent ?

Vous désirez en savoir plus ?

- educol.education.fr puis taper « éducation sexuelle » dans le moteur de recherche
- gironde.fr/contraception
- vg.social-sante.gouv.fr
- choisirsacontraception.fr
- planning-familial.org
- cacic-pro.fr

Vous désirez en parler avec nous ?

Vous pouvez prendre contact avec l'infirmier.ice de l'établissement ou avec nos professionnel.les à l'adresse ci-dessous :

Remerciements

Ont participé à la rédaction de cette charte :

- ▶ Direction de la Promotion de la Santé du Département Gironde
- ▶ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde
- ▶ ARS Nouvelle-Aquitaine

- ▶ IREPS
- ▶ CACIS
- ▶ Planning Familial
- ▶ Pavillon de la Mutualité
- ▶ CPEF CH Libourne
- ▶ CPEF Centre de Santé de Bagatelle

Un grand merci à tous.

gironde.fr

